



ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE VILLEVIEILLE

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Association de Sauvegarde du Site de Villevieille du 6 Avril 2010 à 18 heures

Vingt-et-quatre membres de l'association étant présents ou ayant transmis leur pouvoir, l'Assemblée générale a pu se dérouler normalement.

Plusieurs représentants des associations voisines invitées étaient également présents : M. Bernard Huet, de Vaunage Vivante, M. Roger Apigali de Traces et Mémoires de Junas, M. Jean-Claude Chauvet d'Aujargues. Le Maire de Villevieille avait fait part de ses excuses de ne pas pouvoir assister à l'assemblée générale.

Le président Marc Dimanche a présenté selon l'ordre du jour prévu :

- le rapport moral et d'activité

Le trésorier Hansjörg Klein a ensuite présenté le compte rendu financier 2009. (voir le diaporama projeté à l'assistance en pièce jointe).

Le rapport moral et les comptes 2009 ont été débattus puis approuvés à l'unanimité.

Le programme d'activités 2010 a ensuite été examiné.

Il a enfin été procédé au renouvellement du Bureau et du Conseil d'administration. En l'absence de nouveaux candidats, les administrateurs à renouveler ont été réélus à l'unanimité.

On a ainsi réélus : Claude Cabanis, Marc Dimanche, Jean Saint Upéry



Lors des différents points présentés dans le rapport d'activités et les comptes 2009 ainsi que dans le programme prévisionnel et le budget 2010, les sujets suivants ont été discutés :

- Urbanisme et protection du site :

A propos du projet de lotissement de la Costerelle, un recours a été engagé auprès du tribunal de Marseille par le lotisseur après l'annulation du permis de lotir par jugement du tribunal administratif de Nîmes ; l'ASSV a présenté un dossier argumenté dans l'attente d'un nouveau jugement ; selon l'issue du nouveau jugement, les membres de l'association seront sollicités pour savoir quelles suites donner (moins de lots, modification du COS aujourd'hui trop élevé -0,4- et obligation de positionnement des constructions sur les terrains interdisant de les doubler en subdivisant les terrains, alternatives à l'aménagement, etc...).

Dans le même temps, une révision simplifiée du PLU a touché les terrains constructibles limitrophes du Chemin du Pic St Loup : lors de l'avant dernier conseil municipal, le COS de ces terrains a été ramené à 0,1 au lieu de 0,4 et la hauteur des constructions doit être limitée ; les constructions devront donc être moins importantes (surface constructible divisée par 4) et moins hautes, ce qui est plutôt une bonne nouvelle, à défaut d'avoir interdit les constructions sur cette zone qui devrait normalement constituer la « ceinture verte » du vieux village ; l'ASSV avait manifesté son mécontentement sur la constructibilité de ces terrains et présenté une simulation paysagère de l'impact néfaste de nouvelles constructions.

A également été évoqué le déclassement dans le cadre d'une révision simplifiée du PLU à Pondres, de terrains précédemment retenus en zone naturelle en terrains constructibles, ce qui pourrait dénaturer encore un peu plus le site à proximité du pigeonnier (monument historique inscrit), situation qu'il conviendra de suivre (projets de logements envisagés dans le cadre de l'aménagement de Pondres ?) ; il est indiqué qu'à contrario du déclassement d'une zone naturelle ou d'un espace boisé dans le cadre d'un POS qui exige une révision complète (et qui a notamment permis le blocage du projet de concasseur à Aujargues), le mécanisme de révision simplifiée du PLU permet aux élus de s'affranchir d'une enquête publique et risque de générer des abus.

Le projet d'édification de la future gendarmerie à proximité directe du lavoir et sur lequel l'ASSV a été questionnée a suscité quelques interrogations de l'assemblée : pourrait-il y avoir des recommandations architecturales afin de mieux l'intégrer au lieu, même si le lavoir n'est pas protégé, d'autant que le terrain jouxte le périmètre de protection du château de Villevieille ?

Les membres de l'association s'interrogent sur le futur aménagement du site des Terriers : un appel d'offre a été engagé par la communauté de communes, mais aucune information n'a été diffusée, ce qui relève d'un défaut de communication patent.

- Plan de déplacements du Sommiérois :

A propos de la rencontre avec le Conseil Général sur le plan de déplacements dans le Sommiérois, l'ASSV a manifesté son inquiétude sur une éventuelle déviation du CD 40 permettant de rejoindre les 4 Chemins puis le rond-point de Pondres depuis la sortie d'Aujargues en passant par le chemin rural de Monarisque et celui de Font de l'Aube (le long

du ruisseau des Corbières), ce secteur constituant aujourd'hui la seule zone agricole et naturelle encore intacte de la commune (et classée en ZNIEFF) ; l'assemblée demande de recontacter le Conseil Général pour savoir où en est le plan de déplacements local ; les représentants des associations voisines ont également souligné un réel problème de prévision et de cohérence des plans de déplacements dans le Sommiérois et la Vaunage, estimant que l'augmentation du trafic liée à l'afflux de nouvelles populations et aux projets urbanistiques tels que le projet du « Bois de Mintageu » sur Calvisson étaient mal anticipés ; ce dernier prévoyant de créer une implantation de « technologies de pointe » et un bassin de 7 000 emplois sur un rayon de 15 kms, il y aura automatiquement un problème de déplacements pour ce projet pourtant bouclé au niveau foncier avec toutes les nouvelles constructions et les habitations prévisibles.

- Autres questions ou propositions abordées dans les débats :
 - Finances et budget de l'association : faire une demande de subvention à la mairie pour les animations réalisées, se renseigner sur les possibilités de trouver une assurance RC moins chère (peut-être auprès de la MAIF) ?
 - Cotisations : il est rappelé que les cotisations sont indispensables pour mener à bien les actions de l'association ; un appel à cotisations sera fait à la suite de l'assemblée générale aux membres absents (par courrier ou mail).
 - Site internet : mettre sur le site le lien vers les autres associations de patrimoine voisines ;
 - Panorama depuis Villevieille (présenté sur le site internet) : proposer de l'utiliser pour réaliser une « table d'orientation », à voir avec la municipalité, la Communauté de communes (voire avec le Conseil Général pour un projet plus global de mise en valeur du site) ; les Ecologistes de l'Euzière peuvent fabriquer ce type d'équipement...
 - Chemins communaux : certains chemins cadastrés sont intéressants et pourraient être réhabilités, pour les remettre en circulation piétonne, équestre... , en les proposant en sentier de randonnée, (par exemple le chemin dit « des Pradels » reliant le quartier des Pradels à la traverse de Combe Romane et au chemin de Catet) ; plusieurs adhérents déplorent la condamnation de l'issue de la Voie Impériale au niveau de Pondres par l'aménagement du lotissement de la tuilerie et du supermarché.
 - Comment améliorer l'audience de l'ASSV auprès d'un public plus large ? Par exemple en proposant plus de manifestations mettant en valeur le patrimoine, le paysage et la nature de Villevieille : organiser plus de balades, proposer des animations à l'école (il est rappelé qu'une demande a été faite auprès de la Directrice de l'Ecole avec le soutien de l'APE, demande restée sans réponse), renforcer les animations dans le cadre des « fêtes » du patrimoine (en juin et en septembre), proposer des ateliers citoyens, éditer des cartes postales, faire un kiosque temporaire avec des photos de Villevieille que les touristes pourraient acheter sur le terrain des Terriers, etc ...
 - Les représentants des associations voisines présentent des projets de balades découvertes intéressantes : Jean Claude Chauvet propose une sortie sur l'arboretum situé près du château d'Aujargues, une présentation de la Glacière d'Aujargues et des 4 Cyprès de Provence vieux de plus de 600 ans situés à proximité (sites pollués visuellement par les gravats qui continuent de s'entasser au bord du chemin de randonnée) ; Roger Apigali propose une nouvelle sortie avec Traces et Mémoires de Junas ; etc...

Les différents points à l'ordre du jour et les questions diverses épuisés, la parole a été donnée au conférencier invité, M. Manuel Ibanez, chargé du projet « garrigues » au sein de l'association des Ecologistes de l'Euzière.

- Cette association est née en 1974 d'une initiative de botanistes de l'Université Montpellier II qui voulaient s'engager dans des activités de vulgarisation scientifique auprès de différents publics ; elle a aujourd'hui plus de 30 ans d'expérience dans ce domaine ; elle compte environ 250 membres actifs, un Conseil d'Administration de 15 personnes et une équipe de 17 salariés permanents ; elle œuvre notamment pour la gestion durable des paysages méditerranéens au cœur du développement local, en développant des actions d'initiation et de sensibilisation aux questions d'environnement et la formation des citoyens.



- Manuel Ibanez a développé dans sa conférence la problématique suivante « Quel Avenir pour la garrigue ? » au moyen d'un diaporama pédagogique (disponible en pièce jointe) et débouchant sur un certain nombre d'actions très concrètes en 2010 et pour les années suivantes : le projet du « Collectif Garrigues », regroupant l'ensemble des partenaires intéressés pour un développement durable et respectueux des paysages et de l'environnement dans les zones de garrigues, le projet d'Atlas des garrigues, et la tenue du 4^{ème} colloque « garrigues » en fin d'année.
- De nombreuses questions de l'assemblée ont suivi, concernant surtout les engagements politiques sur l'avenir des paysages des garrigues, sur la pression foncière et l'urbanisation mal maîtrisée, sur les actions à mener, etc...

Cette conférence a été très instructive, et la séance a été levée à 20 heures 30, pour continuer de débattre autour du verre de l'amitié sur l'avenir de ces territoires.